

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation et des Élections**

**Arrêté n°2026- 17
fixant les dates de dépôt des déclarations de candidatures
aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code électoral et notamment les articles LO.119 et suivants, L.154 et suivants et R. 117-1-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 juillet 2025 nommant M. Christian CHASSAING en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-552 du 25 août 2025 donnant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

Arrête

Article 1 : Les dates de dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 sont fixées :

- Pour le premier tour, du **lundi 9 février à 9h00 au jeudi 26 février 2026 à 18h00 (horaire impératif)** à l'exclusion des samedis et dimanches ;
- En cas de second tour, du **lundi 16 mars 2026 à 9h00 au mardi 17 mars 2026 à 18h00 (horaire impératif)**.

Article 2 : Les candidats peuvent déposer leur déclaration de candidature auprès des services de la préfecture des Ardennes ou de l'une des sous-préfectures du département, selon leur arrondissement de rattachement (**voir annexe 1**).

Le dépôt en préfecture est possible, alors même que la commune où se présente le candidat relève du ressort territorial d'une sous-préfecture.

Article 3 : Les déclarations de candidatures doivent être présentées aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la préfecture et des sous-préfectures, définis à l'**annexe 2** du présent arrêté.

Afin de faciliter cette démarche, un système de dépôt sur rendez-vous, sera mis en place à compter du 15 janvier 2026, en consultant les liens relatifs aux différents services.

Pour la préfecture des Ardennes :

<https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/16942/>

Pour la sous-préfecture de Rethel :

<https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/18441/>

Pour la sous-préfecture de Sedan :

<https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/19160/>

Pour la sous-préfecture de Vouziers :

<https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/18663/>

Article 4 – En application de l'article R.28 du Code électoral, les emplacements d'affichage sont attribués par voie de tirage au sort par l'autorité préfectorale. Cette attribution sera organisée à l'issue de la période de dépôt légal des candidatures, en présence des responsables de liste ou de leur mandataire, entre les listes de candidats définitivement enregistrées.

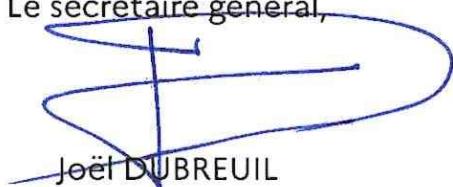
La réunion de tirage au sort aura lieu le **jeudi 26 février à partir de 18h15** en préfecture.

En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence. En cas de fusion de listes, l'emplacement d'affichage sera choisi parmi ceux des listes fusionnées.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la sous-préfète de l'arrondissement de Sedan, le sous-préfet de l'arrondissement de Rethel et la sous-préfète de l'arrondissement de Vouziers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans les Ardennes.

Fait à Charleville-Mézières, le 15 janvier 2026

Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,



Joël DUBREUIL

Annexe 1
Communes par arrondissement

Charleville-Mézières	<ul style="list-style-type: none"> - Aiglemont Anchamps Antheny Aouste Arreux Aubigny-les-Pothées Aubrives Auge Auvillers-les-Forges - Baâlons Barbaise Belval Blanchemosse-et-Bay Blombay Bogny-sur-Meuse Bossus-lès-Rumigny Boulzicourt Bourg-Fidèle Bouvellemont Brognon - Cernion Chagny Chalandry-Elaire Champigneul-sur-Vence Champlin Charleville-Mézières Charnois Chilly Chooz Clavy-Warby Cliron - Damouzy Deville Dom-le-Mesnil Dommery - Estrebay Etalle Eteignières Etrépigny Evigny - Fagnon Fépin Flaignes-Havys Fligny Flizy Foisches Fromelennes Fumay - Gernelle Gespunsart Girondelle Givet Gruyères Gué-d'Hossus Guignicourt-sur-Vence - Ham-les-Moines Ham-sur-Meuse Hannappes Hannogne-Saint-Martin Harcy Hargnies Haudrecy Haulmé Haybes Hierges Houldizy - Issancourt-et-Rumel - Jandun Joigny-sur-Meuse - L'Echelle La Féree La Francheville La Grandville La Horgne La Neuville-aux-Joûtes Laifour Lalobbe Landrichamps Launois-sur-Vence Laval-Morency Le Châtelet-sur-Sormonne Le Fréty Lépron-les-Vallées Les Ayvelles Les Hautes-Rivières Les Mazures Liart Logny-Bogny Lonny Lumes - Maranwez Marby Marlemont Maubert-Fontaine Mazerny Mondigny Montcornet Montcy-Notre-Dame Monthermé Montigny-sur-Meuse Montigny-sur-Vence Murtin-et-Bogny - Neufmaison Neufmanil Neuville-lès-This Neuville-lez-Beaulieu Nouvion-sur-Meuse Nouzonville - Omicourt Omont - Poix-Terron Prez Prix-lès-Mézières - Raillécourt Rancennes Regniowez Remilly-les-Pothées Renwez Revin Rimogne Rocroi Rouvroy-sur-Audry Rumigny - Saint-Laurent Saint-Marceau Saint-Marcel Saint-Pierre-sur-Vence Sapogne-et-Feuchères Sécheval Sévigny-la-Forêt Signy-l'Abbaye Signy-le-Petit Singly Sormonne Sury - Taillette Tarzy Thilay Thin-le-Moutier This Touligny Tournavaux Tournes Tremblois-lès-Rocroi - Vaux-Villaine Vendresse Ville-sur-Lumes Villers-le-Tilleul Villers-Semeuse Villers-sur-le-Mont Vireux-Molhain Vireux-Wallerand Vivier-au-Court Vrigne-Meuse - Warcq Warnécourt - Yvernaumont
----------------------	---

Annexe 1
Communes par arrondissement

Rethel	<ul style="list-style-type: none">- Acy-Romance Aire Alincourt Amagne Ambly-Fleury Annelles Arnicourt Asfeld Auboncourt-Vauzelles Aussonne Avançon Avaux- Balham Banogne-Recouvrance Barby Bergnicourt Bertoncourt Biermes Bignicourt Blanzy-la-Salonnaise Brienne-sur-Aisne- Chappes Château-Porcien Chaumont-Porcien Chesnois-Auboncourt Condé-lès-Herpy Corny-Machéroménil Coucy Doumely-Bégny Doux Draize- Ecly- Faissault Faux Fraillicourt- Givron Gomont Grandchamp- Hagnicourt Hannogne-Saint-Rémy Hauteville Herpy-l'Arlésienne Houdilcourt- Inaumont- Juniville Justine-Herbigny- L'Ecaille La Neuville-en-Tourne-à-Fuy La Neuville-lès-Wasigny La Romagne Le Châtelet-sur-Retourne Le Thour Lucquy- Ménil-Annelles Ménil-Lépinois Mesmont Mont-Laurent Montmeillant- Nanteuil-sur-Aisne Neuflize Neuvizy Novion-Porcien Novy-Chevrières- Perthes Poilcourt-Sydney Puiseux- Remaucourt Renneville Rethel Rocquigny Roizy Rubigny- Saint-Fergeux Saint-Germainmont Saint-Jean-aux-Bois Saint-Loup-en-Champagne Saint-Quentin-le-Petit Saint-Rémy-le-Petit Saulces-Monclin Sault-lès-Rethel Sault-Saint-Rémy Seraincourt Sery Seuil Sévigny-Waleppe Son Sorbon Sorcy-Bauthémont- Tagnon Taizy Thugny-Trugny- Vaux-lès-Rubigny Vaux-Montreuil Viel-Saint-Rémy Vieux-lès-Asfeld Ville-sur-Retourne Villers-devant-le-Thour Villers-le-Tourneur- Wagnon Wasigny Wignicourt
---------------	--

Annexe 1
Communes par arrondissement

Sedan	<ul style="list-style-type: none">- Angecourt Artaise-le-Vivier Auflance Autrecourt-et-Pourron- Balan Bazeilles Beaumont-en-Argonne Bièvres Blagny Brévilly Bulson- Carignan Chémery-Chéhéry Cheveuges- Daigny Donchery Douzy- Escombres-et-le-Chesnois Euilly-et-Lombut- Fleigneux Floing Francheval Fromy- Givonne Glaire- Haraucourt Herbeuval- Illy- La Besace La Chapelle La Ferté-sur-Chiers La Neuville-à-Maire Les Deux-Villes Létanne Linay- Maisoncelle-et-Villers Malandry Margny Margut Matton-et-Clémency Messincourt Mogues Moiry Mouzon- Noyers-Pont-Maugis- Osnes- Pouru-aux-Bois Pouru-Saint-Remy Puilly-et-Charbeaux Pure- Raucourt-et-Flaba Remilly-Aillicourt- Sachy Sailly Saint-Aignan Saint-Menges Sapogne-sur-Marche Sedan Signy-Montlibert Stonne- Tétaigne Thelonne Tremblois-lès-Carignan- Vaux-lès-Mouzon Villers-devant-Mouzon Villers-sur-Bar Villy Vrigne aux Bois- Wadelincourt Williers- Yoncq
-------	--

Annexe 1
Communes par arrondissement

	<ul style="list-style-type: none">- Alland'Huy-et-Sausseuil Apremont Ardeuil-et-Montfauzelles Attigny Aure Authe Autruche Autry- Bairon et ses environs Ballay Bar-lès-Buzancy Bayonville Beffu-et-le-Morthomme Belleville-et-Châtillon-sur-Bar Belval-Bois-des-Dames Bouconville Boult-aux-Bois Bourcq Brécy-Brières Brieulles-sur-Bar Briquenay Buzancy- Cauroy Challerange Champigneulle Charbogne Chardeny Chatel-Chéhéry Chevières Chuffilly-Roche Condé-lès-Autry Contreuve Cornay Coulommes-et-Marqueny- Drifcourt- Ecordal Exermont- Falaise Fléville Fossé- Germont Givry Grandham Grandpré Grivy-Loisy Guincourt- Harricourt Hauviné- Imécourt- Jonval- La Berlière La Croix-aux-Bois La Sabotterie Lametz Lançon Landres-et-Saint-Georges Leffincourt Les Grandes-Armoises Les Petites-Armoises Liry Longwé- Machault Manre Marcq Marquigny Mars-sous-Bourcq Marvaux-Vieux Mont-Saint-Martin Mont-Saint-Remy Montcheutin Montgon Monthois Mouron- Neuville-Day Noirval Nouart- Oches Olizy-Primat- Pauvres- Quatre-Champs Quilly- Rilly-sur-Aisne- Saint-Clément-à-Arnes Saint-Etienne-à-Arnes Saint-Juvin Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux Saint-Loup-Terrier Saint-Morel Saint-Pierre-à-Arnes Saint-Pierremont Sainte-Marie Sainte-Vaubourg Saulces-Champenoises Sauville Savigny-sur-Aisne Séchault Semide Semuy Senuc Sommauthe Sommerance Sugny Suzanne Sy- Tailly Tannay-le-Mont-Dieu Thénorgues Toges Tourcelles-Chaumont Toureron- Vandy Vaux-Champagne Vaux-en-Dieulet Vaux-lès-Mouron Verpel Verrières Voncq Vouziers
--	--

LIEUX DE DÉPÔT	CONTACTS	JOURS	HORAIRES
PÉFECTURE DES ARDENNES	1 place de la préfecture – 08000 Charleville-Mézières Téléphone : 03.24.59.67.05 ou 06 ou 07 ou 08 ou 09 Courriel : pref-elections@ardennes.gouv.fr Internet : https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdv/pref/reservation/demarche/16942/	1ER TOUR Du 9 au 25 février 2026 Lundi au vendredi Le jeudi 26 février 2026 2ND TOUR Le lundi 16 mars 2026 Le mardi 17 mars 2026	8h30 à 12h et 13h30 à 17h 8h30 à 12h et 13h30 à 18h 8h30 à 12h et 13h30 à 17h 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
SOUSS-PRÉFECTURE DE RETHEL	Boulevard de la 4 ^e Armée – 08300 Rethel Téléphone : 03.24.39.60.44 Courriel : sp-rethel@ardennes.gouv.fr Internet : https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdv/pref/reservation/demarche/18441/	1ER TOUR Du 9 au 25 février 2026 Lundi au vendredi Le jeudi 26 février 2026 2ND TOUR Le lundi 16 mars 2026 Le mardi 17 mars 2026	8h30 à 12h et 13h30 à 16h30 8h30 à 12h et 13h30 à 18h 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
SOUSS-PRÉFECTURE DE SEDAN	Rue de Neuil – 08200 Sedan Téléphone : 03.24.27.96.05 Courriel : sp-sedan@ardennes.gouv.fr Internet : https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdv/pref/reservation/demarche/19160/	1ER TOUR Du 9 au 25 février 2026 Lundi au vendredi Le jeudi 26 février 2026 2ND TOUR Le lundi 16 mars 2026 Le mardi 17 mars 2026	9h à 12h et 14h à 17h30 9h à 12h et 14h à 18h 9h à 12h et 14h à 17h30 9h à 12h et 14h à 18h
SOUSS-PRÉFECTURE DE VOUZIERS	21 rue Gambetta – 08400 Vouziers Téléphone : 03.24.71.35.86 / 03.24.71.35.84 Courriel : sp-vouziers@ardennes.gouv.fr Internet : https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdv/pref/reservation/demarche/18663/	1ER TOUR Du 9 au 25 février 2026 Lundi au vendredi Le jeudi 26 février 2026 2ND TOUR Le lundi 16 mars 2026 Le mardi 17 mars 2026	8h30 à 12h et 13h30 à 17h 8h30 à 12h et 13h30 à 18h 8h30 à 12h et 13h30 à 17h 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

